

Campagne
Taxe d'apprentissage
2019

Devenez Entreprise partenaire de l'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes

Merci

Grâce à votre collaboration, nos étudiants travaillent mieux !
Vous aidez la création artistique de notre région et encouragez les
jeunes à rejoindre nos formations innovantes en art et en design.

Partagez notre ambition !

Promotions 2017 et 2018 : 100 % de réussite

Les jurys (constitués de professionnels extérieurs à l'École) ont attribué le diplôme à tous les étudiants présentés en 1^{er} et 2nd cycles. Plus de la moitié d'entre eux a été créditée d'une mention ou des félicitations du jury.

L'ESAD de Valenciennes est un établissement public sous tutelle du Ministère de la Culture. L'École propose une formation initiale en arts plastiques et en design d'espace et délivre deux diplômes du Ministère de la Culture :

- Le DNA (diplôme national d'art : BAC + 3, grade de Licence)
- Le DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique : BAC + 5 grade de Master)



Vue projet de diplôme de Céline Gauthier, DNSEP option design d'espace, admise avec mention, juin 2018.

Son projet « En quoi le végétal peut-il aider à mieux vivre sa maladie ? » a reçu le prix « Culture – Social – Nature » lors du Forum Design à Paris en novembre 2018 et est lauréat de « tremplin #3 », un programme d'accompagnement professionnel des jeunes designers, réalisé chaque année par lille – design.

Projet publié dans la revue étapes:

Soutenez l'excellence !

Au bénéfice des étudiants et des jeunes diplômés :

À quoi servira votre contribution ?

- Augmenter les investissements pour la pédagogie (ex. maintenir la performance et l'innovation du parc de matériel mis à disposition des étudiants) ;
- Financer des voyages d'étude et des séjours à l'étranger (ex. la participation de l'ESAD de Valenciennes à la biennale de design d'Istanbul en 2018) ;
- Accompagner leurs projets de participation à des concours, biennales, salons (ex. la participation des étudiants et des diplômés à des salons dédiés à la jeune création tels que le Salon de Montrouge).
- **Grand projet 2019** : créer des passerelles « métiers » pour accompagner la professionnalisation des jeunes diplômés par le financement d'une aide à la production octroyée à la première exposition (art), à la première commande reçue (designer).

En fléchant votre impôt, vous devenez partenaire.

La taxe d'apprentissage est le seul **impôt obligatoire** dont l'établissement bénéficiaire peut être choisi par l'entreprise. Elle est calculée sur la masse salariale (0,68 %). Sont concernées les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels/commerciaux et occupant au moins 1 salarié.
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574>

L'ESAD de Valenciennes est habilitée à percevoir la **taxe « Hors Quota » au titre de la catégorie B - Niveau II**. Fléchez votre versement obligatoire de la taxe d'apprentissage vers notre École **avant le 28 février 2019**. Nous avons collecté 14 800 euros au titre de la taxe d'apprentissage 2018 ! (21 000 € en 2017, 23 000 € en 2016).

Quel que soit votre secteur d'activité, vous pouvez concourir à maintenir le haut degré d'investissement que requièrent aujourd'hui les métiers de la création en choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'ESAD de Valenciennes.

NB : sachez qu'il vous est possible de répartir vos versements entre différents établissements d'enseignement.

C'est simple !

1. Choisissez un **Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage agréé (OCTA)** de votre choix : AGEFOS PME, CCI, etc ;
2. Demandez le formulaire « **Taxe d'apprentissage** » ;
3. Retournez-le à votre OCTA en mentionnant l'École Supérieure d'art et de Design (ESAD) de Valenciennes **n° UAI 0593654B** et le montant de la taxe allouée.



Vue de l'exposition organisée par Welchrome (plateforme collaborative dédiée à la création émergente, Boulogne-sur-Mer) jusqu'au 1^{er} février 2019. Chaque année, la plateforme sélectionne auprès des écoles supérieures d'art françaises et belges, les plus remarquables projets de DNSEP Option Art et offrent à ces lauréats, l'opportunité d'une exposition collective à l'école d'art – Le Concept à Calais (classe prépa publique en arts plastiques). Cette année, Savina Topurska (DNSEP Art 2018) et Justine Pillon (DNSEP Art 2017) ont été retenues !
Crédits photos : Installation J. Pillon / Welchrome, École d'art du Calaisis, © Rémi Vimont

**Faites-nous
connaître votre
soutien !**

Afin que nous puissions anticiper au mieux nos ressources, nous remercions par avance chaque organisme donateur d'adresser son intention de paiement (nom et raison sociale de l'entreprise, coordonnées complètes, nom de l'organisme collecteur choisi, montant du versement de la taxe d'apprentissage envisagé) à l'ESAD de Valenciennes :

Bertrand Descamps

bertrand.descamps@esad-valenciennes.fr

03 27 24 80 16

École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes

132 avenue du Faubourg de Cambrai

59300 Valenciennes

Suivez l'actualité de l'école sur les réseaux sociaux !

Site internet officiel : <http://www.esad-valenciennes.fr>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/valenciennesesad/>

Découvrez la communauté des diplômés sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/esad-valenciennes-458601105/>

